

## RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

## Création d'un poste électrique 90 000 / 20 000 volts SADA

Travaux déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral No 2017\_188\_DEAL\_SEPR du 19 mai 2017 publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte

## DEMANDE D'EXPROPRIATION INSTITUEE PAR LE CODE DE L'EXPROPRIATION

**DEPARTEMENT : MAYOTTE (976)** 

**COMMUNE: SADA** 

Registre d'enquête



## OBJET DE L'ENQUETE

Travaux de construction du poste 90 000 / 20 000 volts Sada et valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme sur la commune de Sada.

ARRETE D'OUVERTUR	RE D'ENQUETE			
Arrêté n°	en date du :	de Monsie	ur le Maire de :	(1)
		Monsie	ur le Préfet de : MAYOTTE	(1)
Président de la commission d'enquête :	М		qualité	
Membres titulaires :				
			qualité	
			qualité	
Membres suppléants :	M		qualité	
			qualité	
			qualité	
Ourée de l'enquête :				
Date d'ouverture :		Da	te de clôture :	
REGISTRE D'ENQUET				
comportant :		feuillets no	on mobiles, cotés et paraphés	s par le Commissaire
			recevoir les observations du p	
peuvent aussi être adre	ssées par écrit au nom	du Commissaire enqu	êteur ou du Président de la co	mmission d'enquête à
pouron dube. en e mare		·		
RECEPTION DU PUBL	IC PAR LE COMMISS	AIRE ENQUETEUR O	U PAR LE PRESIDENT DE L	A COMMISSION
D'ENQUETE				
Le Commissaire enquêt	teur ou le Président de	la commission d'enqué	ète recevra le public au siège c	le l'enquete :
le	de	heures	à heu	res
le	de			res
le	de			res
le	de	<del>-</del>		res
le	de			res
le	de			res
le	de			res
le	de	heures	à heu	ires



Une réunion publique a été, n'a pas été (2) organisée par le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête.

Rapport et conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département

Cocher la case correspondante Rayer la mention inutile (1) (2)



OBSERVATIONS DU PUBLIC
•
·

